



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale de la Municipalité de Saint-Irénée, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Irénée le lundi 5 août 2019 à 19h30, à la salle du Conseil, au 465 rue Principale, Saint-Irénée.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Propriété située au 1621, rue Hameau-du-Cap-Blanc, lot 3 979 158 du cadastre du Québec :**
Rendre réputé conforme l'implantation d'un garage avec une marge avant de 3.0 mètres alors que le minimum requis est de 10 mètres.
- **Propriété située au 910, rang Saint-Nicolas, lot 5 439 193 du Cadastre du Québec :**
Rendre réputé conforme la construction d'un garage résidentiel à une distance de 4 mètres d'un cours d'eau alors que la rive a une largeur minimum de 15 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 août 2019.

Donné à Saint-Irénée, ce 15^{ième} jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

Marie-Claude Lavoie, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière